

Secteur 18



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Ludmilla PINOT  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bois-le-Roi, le 03/01/2023

Cachet de la



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale

Secteur 19



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Colin BESNIER  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bois-le-Roi, le 03/01/2023

Cachet de la



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale

Secteur 20



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Alonso BARON  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bois-le-Roi, le 03/01/2023

Cachet de la



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale